



Documents nécessaires pour la reconnaissance de formation continue en radioprotection

Toute demande de reconnaissance d'une formation continue en radioprotection doit s'accompagner des informations suivantes :

1. Nom d'une personne responsable de la formation continue au sein de l'institut
2. Critères d'admission à la formation continue
3. Preuves que les contenus enseignés durant formation continue répondent à l'ordonnance sur la formation en radioprotection ; par exemple :
 - Objectifs et contenus pédagogiques pour les domaines présentés en annexe de l'ordonnance sur la formation en radioprotection et description du niveau de compétence à atteindre
 - Modèle d'horaire indiquant le titre précis des unités d'enseignement
4. Analyse interne de la qualité de la formation continue avec pour but une amélioration constante ; par exemple :
 - Évaluation de la formation continue par les participants
 - Évaluation de la formation continue par les employeurs des participants
5. Formateurs :
 - Profil de qualification exigé des formateurs : formations et expérience techniques et didactiques (données générales et non personnelles)
 - Qualification des enseignants en charge des aspects théorique et pratique de la formation

6. Locaux, équipement et moyens destinés à l'enseignement :
 - Données confirmant que les salles de cours sont conformes aux exigences de la formation et que les équipements correspondent à l'état de la technique
 - Liste des équipements utilisés pour la partie pratique et des moyens didactiques
 - Liste des sources radioactives, des installations radiologiques et des équipements spécifiquement utilisés pour les cours pratiques
 - Compilation des documents et matériel de cours utilisés pour l'enseignement.
7. Contrôle de la participation active à la formation continue
8. Exemple de certificat